

Partager une vue / Dupliquer une vue pour la mettre à disposition

Partager une vue en lecture seule

Comment partager une vue en référence ?

Pour partager une vue, il faut que vous effectuiez un **glisser / déposer** de la vue à partager d'une section vers une autre (par exemple de la section "**Privé**" vers la section "**Tout le monde**").

Il faut, avant de **déposer** votre élément, que vous ayez la touche **SHIFT** **enfoncée**. (dans le cas contraire vous effectuerez une duplication de votre vue).

Les vues que vous partagez comme telles, s'appellent des **références**, et auront l'icône  avant leur nom (cette icône sera présente sur l'origine de la vue qui a été partagé également)

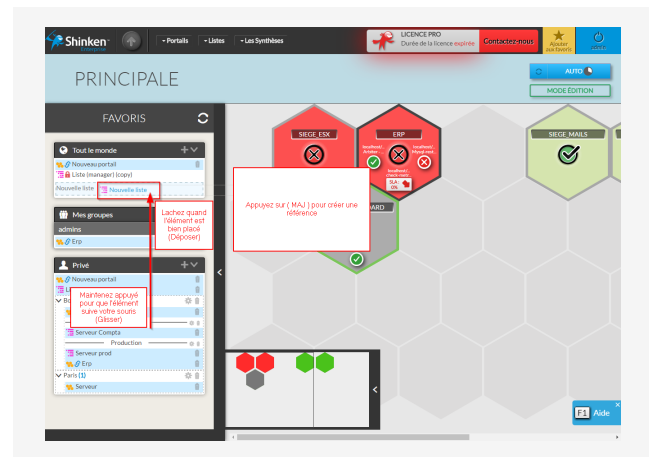
- Les utilisateurs qui ouvriront ce lien verront une image non modifiable de la vue en référence et elle

aura l'icône suivante: 

Vous pouvez partager plusieurs fois la même vue.

Vous ne pouvez pas créer de référence d'une vue présente en dehors de votre section "**Privé**", vers votre zone privée.

- Si vous faites le déplacement d'une vue des sections commune ("Tout le monde" ou "Mes groupes") vers votre zone privée, cela effectuera une duplication.



Propriété d'une vue partagée

Une vue partagée ne peut être modifiée que par son propriétaire.

- Si un cadenas () est présent avant le nom de la vue, cela signifie que vous n'avez pas le droit de modifier cette vue.
- Si vous modifiez une vue qui est partagée, alors tous les favoris qui partagent cette vue seront également modifiés (noms, contenus, etc...)

N'importe qui peut modifier la position dans l'arborescence (ou dans les répertoires) des vues partagées.

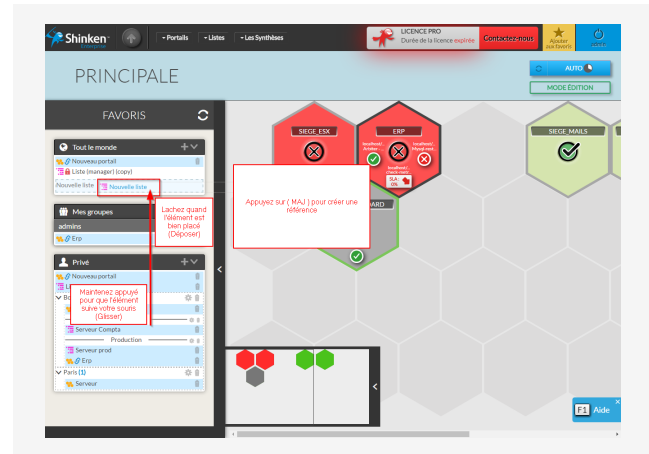
Dupliquer une vue

Comment mettre à disposition une vue?

Les vues seront visibles par les autres utilisateurs que dans la section "**Tout le monde**" ou dans les sections "**Mes groupes**".

Pour mettre à disposition une vue depuis votre section "**Privé**", vous devez effectuer un "**glisser/déposer**" de la vue vers une autre section (sans appuyer sur la touche SHIFT sinon cela effectuera un [partage](#))

Après avoir "déposé" la vue dans la nouvelle section, celle-ci sera entièrement dupliquée (clonée) et le suffixe "(Copie)" sera rajouté au nom initial de la vue.



Propriétés d'une vue dupliquée

Cette vue pourra être modifiée par le créateur de la vue et par l'ensemble des utilisateurs qui y ont le droit de modification sur la section. (cf [Droits des utilisateurs sur le partage des favoris](#)).